

LES FONCTIONNAIRES : « PAS CONCERNÉS » ?

C'est extraordinaire à quel point les média insistent sur la présence dans le mouvement de fonctionnaires « qui ne sont pourtant pas concernés par le projet de Loi El Khomri ». Il est vrai que quand les fonctionnaires manifestent pour la défense de régimes de retraite, par exemple, c'est corporatiste, pour ne pas dire égoïste. Il faudrait choisir messieurs les grands éditorialistes ! Manifester par solidarité, pour ses enfants, ses proches, c'est mal. Et manifester pour défendre ses intérêts immédiats, c'est mal aussi !

En réalité, ce qui dérange ces pseudo-journalistes dont la ligne politique est dictée par leur patron (en général un oligarque de l'armement, du bâtiment ou du luxe) c'est bien que les travailleurs-euses, fonctionnaires ou non, aient l'arrogance de ne pas se laisser faire dépouiller au profit des actionnaires.

La Loi El Khomri, c'est le retour du droit du travail au 19ème siècle, comment peut-on accepter ça au 21ème ? Il faut refuser ce projet de société néfaste et revenir au vrai sens de l'Histoire où le progrès technique permet aux humains de se débarrasser progressivement du travail contraint. Ce qui signifie concrètement travailler moins (et en augmentant les salaires) pour travailler toutes et tous.

Pour le retrait de la Loi travail et aller dans le sens d'une société plus égalitaire, c'est maintenant qu'il faut se mobiliser, toutes et tous ensemble !

À lire aussi sur le site d'Acrimed : <http://www.acrimed.org/Horreur-des-pas-concernes-sont-dans-la-rue-contre>



STATUT GRAVÉ DANS LE MARBRE ?

Une même logique sous-tend les attaques contre les salarié-es du public et du privé : trop de droits nuisent à « l'entreprise ». Si la Loi Travail (ou El Khomri) devait passer malgré la farouche résistance de la société, soyons sûr-es que le Statut du Fonctionnaire passera très rapidement à la casserole. Pas grave se disent certain-es. Je suis déjà dans la place, bien au chaud et je ne risque pas grand-chose. C'est faire peu de cas des expériences que connaissent les salarié-es des ex-services publics ou établissements publics. Ainsi à la Poste, à Pôle Emploi, à France Telecom, par exemple, on ne recrute plus de fonctionnaires mais uniquement des contrats privés, au mieux en CDI.

Est ce sans conséquences pour les ancien-nés qui bénéficient du statut ? Eh bien non, on assiste à la placardisation, au harcèlement, la marginalisation parfois, et à toutes sortes de pressions pour que les salarié-es abandonnent ce « maudit » statut ou démissionnent ! De plus, avoir des salarié-es dans la même entité n'ayant pas les mêmes droits et garanties crée de facto de la division et rend plus difficile d'organiser la défense collective. Le but est d'ailleurs bien là, affaiblir le corps social pour mieux lui marcher dessus !

VICTOIRE EN VUE !

C'est pas encore tout à fait gagné, car l'accord doit être validé par le patronat, mais grâce à la détermination de la CGT Culture et de la coordination des intermittent-es, le nouvel accord d'indemnisation des intermittent-es rétablit des droits et en ouvre des nouveaux :

- un champ identique pour les artistes et les technicien-nés ;
- 507 heures de cotisation sur 12 mois pour tous, artistes et technicien-nés ;
- la généralisation du cachet à 12h pour les artistes et réalisateurs-trices ;
- la neutralisation des baisses d'indemnisation après un congé maternité ;
- un début de prise en compte des arrêts maladie concernant les affections de longue durée ;
- et bien d'autres choses.

Pour la Cgt Spectacle, tout n'a pas été obtenu, mais l'accord est « équilibré ». Pour la première fois depuis très longtemps, toutes les organisations syndicales sont d'accord pour signer cette convention. Même la CFDT ! Cette lutte en passe d'être gagnée doit être un exemple pour les autres secteurs. À quand une lutte victorieuse à la DGFIP ? Seule la lutte paye !

